Annexe 1.2

Annexe à l'accord Infrastructure de base commune Bibliothèque numérique : Contrat d'utilisation Open Vlacc Descriptions des titres

Infrastructure de base commune

Aux fins du présent accord, les définitions suivantes s'appliquent :

- « Descriptions de titres » : descriptions bibliographiques et entrées correspondantes dans les fichiers de référence, établies selon des règles formelles. Les métadonnées et les informations supplémentaires liées aux descriptions de titres à des fins de consultation ne font pas partie des descriptions de titres.
- « Base de données Open Vlacc » : le fichier intégral des descriptions de titres tel qu'il a été développé dans le cadre d'Open Vlacc et conformément à la réglementation flamande.
- « Réglementation flamande » : la réglementation relative aux descriptions bibliographiques et aux fichiers de référence telle qu'établie par les bibliothèques importatrices sous la direction éditoriale et la coordination de Cultuurconnect.
- « Descriptions de titres provenant de sources externes » : descriptions de titres provenant d'une source externe et reprises dans Open Vlacc, avec ou sans modification, moyennant un accord de licence.
- « Utilisateur » : toute institution ou personne morale qui reprend et/ou utilise des données provenant d'Open Vlacc dans son propre système ou environnement web.

1. Le présent accord s'applique à toute utilisation des descriptions de titres Open Vlacc par les abonnés.

2. Par le présent accord, Cultuurconnect accorde à l'utilisateur le droit de reprendre les descriptions de titres d'Open Vlacc à des fins de gestion et d'exploitation de sa propre collection, si cette utilisation est conforme à la mission de la bibliothèque publique ou scolaire.

3. Afin d'identifier les descriptions de titres Open Vlacc, le numéro Open Vlacc et la mention de la source catalographique doivent toujours figurer dans l'enregistrement ou la représentation locale des descriptions Open Vlacc.

4. En aucun cas, le présent accord ne comporte un transfert de droits patrimoniaux. Cultuurconnect accorde le droit d'utilisation des descriptions de titres Open Vlacc dans la mesure où elle dispose elle-même du droit patrimonial ou d'une licence sur les descriptions de titres.

5. L'utilisateur peut ajouter aux descriptions de titres reprises des caractéristiques de possession ou de placement ainsi que toutes les informations jugées nécessaires pour ouvrir et rendre accessible sa propre collection.

6. Dans le cadre de la mise à disposition de sa propre collection et de l'accessibilité des services, l'Utilisateur est autorisé à reproduire les descriptions de titres reprises (individuellement ou en groupe) et à les communiquer au public, tant sur des supports physiques que numériques, dans un environnement en ligne ou hors ligne.

7. Le présent contrat d'utilisation n'autorise pas la réutilisation des données telle que prévue par la loi sur la réutilisation des données publiques. La réutilisation des données Open Vlacc et autres est possible via un règlement distinct et peut être demandée via le site web de Cultuurconnect.

8. Dispositions par source :
    a. Les descriptions de titres créées dans Open Vlacc peuvent être reprises sans restriction et peuvent faire partie d'une collaboration avec des tiers, à condition que celle-ci soit conforme à la mission de la bibliothèque et que l'accord de collaboration comprenne la disposition suivante : « La partie (tierce) est consciente que tout ou partie des données auxquelles se rapporte le présent accord sont soumises à des droits d'auteur et à des droits sur les bases de données qui appartiennent à Cultuurconnect, soit directement, soit par le biais d'un accord de licence. La partie (tierce) est tenue de respecter ces droits ».
    b. Les descriptions de titres provenant de la source externe CDR ne peuvent être reprises par les utilisateurs que sur une base individuelle, tant que le titre concerné fait partie de leur collection. Les descriptions de titres provenant de sources externes ne peuvent être reprises, de quelque manière que ce soit, par des utilisateurs qui ne sont pas des bibliothèques publiques, sauf autorisation expresse de Cultuurconnect.

9. L'utilisateur n'est pas autorisé à vendre, louer ou donner en leasing les descriptions de titres.

10. L'Utilisateur veille, dans la mesure du possible, à ce que les descriptions des titres ne puissent être consultées ou réutilisées par des tiers en dehors des fins d'utilisation autorisées mentionnées dans le présent contrat et à ce que les fichiers de données ne soient accessibles qu'aux personnes qui en ont besoin pour des raisons opérationnelles dans le cadre de la mission de la bibliothèque.

11. Les droits et le code d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) à la base de données Open Vlacc sont liés à l'institution et ne sont pas transférables à des tiers.

12. Si l'utilisateur constate que des tiers enfreignent les droits d'utilisation, il est tenu d'en informer immédiatement Cultuurconnect.

13. Toute violation des droits d'utilisation par l'utilisateur entraîne son exclusion immédiate, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire et sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de Cultuurconnect et des ayants droit à une indemnisation pour les dommages subis ou les amendes encourues.

14. Tous les litiges pouvant découler du présent contrat relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.